



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 01525

Numéro SIREN : 403 582 646

Nom ou dénomination : "DMA ARMATURES SERVICES DU CENTRE" PAR ABREVIATION
"DMA - ASC"

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2017 sous le numéro de dépôt 5137

n° de
dépôt

5137



n° de
gestion

09 131525

« DMA ARMATURES SERVICES DU CENTRE »
« D M A - A S C »

14 MARS 2017

Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 €

Siège social : Parc Technologique Claude-Monet - 14, rue Ernest-Gouin

78290 CROISSY SUR SEINE 78290

403 582 646 RCS VERSAILLES

Gilbert

n° de
chronométrage

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2016**

L'an deux mil seize,
Le jeudi trente juin, à onze heures quarante,
Au siège social,

La société "SAS DMA ARMATURES", Société par actions simplifiée au capital de 3.381.249 € dont le siège social est Parc Technologique Claude-Monet - 14, rue Ernest-Gouin - 78290 CROISSY SUR SEINE, immatriculée sous le n° 325 147 460 R.C.S. VERSAILLES, représentée par son Directeur Général, Monsieur Richard AUBRY,

Associée unique de la société " DMA ARMATURES SERVICES DU CENTRE " - "D M A - A S C ", propriétaire de 5.000 actions de 200 € chacune,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Richard AUBRY, Président non associé.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- l'affectation des résultats de l'exercice 2015,
- remplacement du commissaire aux comptes suppléant démissionnaire.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 50 301 €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'associé unique constate que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 20.664 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement. L'impôt correspondant à ces dépenses, s'élève à 6.887,32 €.

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit le bénéfice de 50.301 € au compte « report à nouveau » dont le solde déficitaire sera ramené de 509 087 € à 458.786 €.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour la durée du mandat de la société PELOYE ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire. :

- la société AUPY ET ASSOCIES AUDIT ET CONSEIL - 29 Boulevard du 25 août 1944 – 94120 FONTENAY SOUS BOIS, en remplacement de Monsieur Guy de la Tour d'Artaise, démissionnaire.

L'associé unique reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Commissaire aux comptes n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour procéder aux formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

